

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2019 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

17 Septembre 2019

nombre de membres

en exercice : 27

Présents : 21

*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON (*) - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - DELMOTTE - KUNTZ - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - GRABOT BAZIRE - GACEUR - TARRIEU - PIGALLE -

(*) Arrivée à 20h36

Absente : M. - Mme - QUATREHOMME - AZEMARD - MOREAU - ALLAIN - GALANDON - COGAN -

Pouvoirs : Mme AZEMARD à M. DANIEL – Mme MOREAU à Mme GUILLEMAIN -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme VIOLON a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jacques CHIRAC, décédé ce 26 septembre, saluant ses 18 années à la Mairie de Paris, puis 12 ans en tant que Président de la République Française.

Le Maire propose de porter à l'ordre du jour le point suivant :

- ⇒ Vente d'une partie de la parcelle section AH 735 sis Sente de Saint Germain sur laquelle est implanté un pylône de téléphonie de l'opérateur « Orange »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Juin 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 20 Juin 2019.

1/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Convention de gestion de la compétence eau potable :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'une convention de gestion de la compétence eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

2/ - Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques concernant le renouvellement et l'extension du périmètre d'épandage dans le département d'Eure-et-Loir des boues produites par la station d'épuration située à Achères (Yvelines) :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques, concernant le renouvellement et l'extension du périmètre d'épandage dans le département d'Eure-et-Loir, des boues produites par la station d'épuration située à Achères (Yvelines) et insiste sur la participation de la population à l'enquête publique ouverte du 23 septembre au 25 octobre 2019, consultable en mairie afin d'émettre son avis pour prise en compte.

3/ - Fixation du montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire, le montant de la participation aux frais de fonctionnement à réclamer aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Saint Rémy Sur Avre, comme suit :

- Ecole Maternelle 870,00 €
- Ecole Élémentaire : 590,00 €

4/ - Création de poste :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- ⇒ 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- ⇒ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ⇒ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ⇒ 1 poste de rédacteur à temps complet

dans le cadre du départ en retraite de l'agent en charge de l'urbanisme et de la gestion de l'eau potable qui prendra effet au 1^{er} avril 2020.

5/ - Création de postes – Service Enfance / Jeunesse :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants, auprès du service Enfance / Jeunesse

⇒ 2 adjoints d'animation non permanents à temps complet

6/ - ACM - vacances de Toussaint 2019 - créations de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'animateurs pour l'ACM durant la période des vacances scolaires de Toussaint 2019

⇒ 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

⇒ 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

7/ - Indemnité forfaitaire pour travail dimanche et jour férié :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés au profit des agents communaux appelés à assurer leur service sur ces jours, entre 6 heures et 21 heures.

8/ - Suppressions de postes :

Suite au départ de plusieurs agents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les postes initialement occupés par les agents, à savoir :

⇒ Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

⇒ Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème})

⇒ Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet

9/ - Rectificatif sur la délibération n°2019/06/3.5/002 du 20 juin 2019 – Vente à NEXITY des parcelles sises Avenue des Champs de Bray :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rectifie la délibération 2019/06/3.5/002, suite à une erreur matérielle, en visant l'avis des domaines qui a été omis dans le document approuvé lors de la séance du 20 juin 2019 et transmis à NEXITY.

10/ - Modification grille tarifs ACM :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rectifie la grille des tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs 2019/2020 - maternelle / primaire jusqu'à 11 ans, suite à une erreur matérielle.

11/ - Fixation des tarifs photocopies :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des photocopies qui peuvent être délivrées par le service administratif de la collectivité.

12/ - Produits irrécouvrables :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur, sur le budget principal et sur le budget eau, les sommes relatives aux recouvrements qui n'ont pu être effectués.

13/ - Vente d'une portion de la parcelle section AH 735 sis Sente de Saint Germain :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rachat d'une partie de la parcelle cadastrée AH 735, sise Sente de Saint Germain par la société Télium, au prix de 27.050 €

*** INFORMATIONS :**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Agglomération du Pays de Dreux – conseil communautaire du 24 juin – fixation des tarifs du centre aquatique Agglocéane

- Prolongation de la convention de fonctionnement de la bibliothèque avec le Conseil Départemental

- Présentation du plan de la construction de 24 maisons groupées Av des Champs de Bray – Aménageur NEXITY

- Signature d'un certificat administratif afin d'approuver l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché avec l'entreprise VILLEDIEU dans le cadre des travaux de voirie au lotissement des Euréliales.

Consultations :

Mission maîtrise d'œuvre ravalement écoles BH

Le Maire informe les membres du Conseil de la consultation en procédure adaptée lancée pour la Mission de Maitrise d'œuvre pour travaux de ravalement aux écoles du Bois d'Hauterre

Nombre d'offres remises : 1

Après analyse, l'entreprise Tandem Architectes a été retenue pour un montant de 8 100,00 € H.T

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 03 mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 30 Septembre 2019


Le Maire,

Patrick RIEHL